

Pas de limitation des mandats

MICHAEL BASSIN

A Moutier, tant que le peuple le voudra, un politicien pourra être réélu autant de fois qu'il le souhaite. La proposition du Groupe Interface, qui désirait que toute personne ayant déjà assumé trois mandats de suite (12 ans) à la même fonction ne puisse plus se représenter, a été clairement refusée hier soir par le Conseil de ville (par 28 voix contre sept et cinq abstentions). Ils se comptent sur les doigts d'une seule main les élus issus des autres formations qui ont suivi le raisonnement d'Interface... Celui-ci était, en substance, le suivant: il faut introduire une limite pour stimuler la régénération des autorités.

A la tribune, Laurent Coste (PDC) a expliqué pourquoi il ne soutenait pas cette idée: «*Accepter cette limitation des mandats nous priverait de gens d'expérience! Notre ancien règlement d'organisation contenait une limitation à 70 ans. Celle-ci a été supprimée, pourquoi désormais en ajouter une nouvelle?*» De son côté, Chantal Mérillat (RPJ) n'a pas soutenu la proposition parce que cette dernière introduit «*une privation d'une liberté citoyenne*». Enfin, aux yeux de Daniel Heizmann (PSA), il ne revient pas aux autorités de trancher si un politicien doit céder sa place après 12 ans. «*Cette question ne doit-elle pas être décidée par nos partis? Et laissons aussi cette responsabilité au peuple*», a-t-il dit. En fait, à la tribune, Interface a trouvé un seul appui en la personne de Dominique Baillif (RPJ). Ce dernier estime en effet qu'une limitation des mandats éviterait une certaine inertie au sein des partis politi-



Les conseillers de ville ont tranché hier: les élus peuvent prétendre à un nombre illimité de mandats. M. BASSIN

ques.

Le Conseil municipal, lui, avait déjà affirmé son opposition dans sa réponse à la motion. Hier soir, au nom de l'exécutif, Maxime Zuber a encore sorti d'autres arguments de l'arsenal pour combattre la proposition. En conclusion, et contrairement à plusieurs grandes communes de la région, la ville de Moutier ne connaîtra donc pas de limitation des mandats.

Décision reportée

Hier soir, les conseillers de ville ont aussi planché sur des dossiers énergétiques. La question d'une participation communale aux frais d'analyse thermique de maisons familiales a été repoussée à une séance ultérieure. La raison? De nouveaux éléments sont apparus hier en cours de débat. La

question des coûts et des implications concrètes pour la commune mérite encore d'être étudiée.

«Ici c'est Moutier!»

L'autre motion du PDC relative aux énergies a par contre été traitée jusqu'au bout. Et suite au vote positif du Conseil de ville (33 oui, deux non, cinq abstentions), la Municipalité va installer en ville une borne de charge pour les véhicules électriques. Quelques questions sont venues enrichir le débat. Les élus se sont notamment demandés s'il revenait à une collectivité publique de mettre en place un tel système. Le Conseil municipal a rétorqué qu'il n'empêchait personne d'en faire de même. Et pour certains élus, les collectivités publiques doivent parfois montrer l'exemple.

La séance d'hier soir a finalement été l'occasion pour le législatif de prendre congé du chancelier municipal Daniel Jabas, qui quitte la Municipalité après 32 ans (en deux périodes) de services. Maxime Zuber, au nom du Conseil municipal, et Manuel Gsteiger, au nom du Conseil de ville, n'ont d'ailleurs pas manqué de souligner les nombreuses qualités, non seulement du plus haut fonctionnaire de la Municipalité mais également de l'homme. «*Un homme droit et honnête*» a-t-on notamment entendu dans le florilège de compliments mérités. Le principal intéressé, lui, a souhaité parler de sa ville, Moutier, «*qui a un style, des références et un avenir*».

En amoureux et connaisseur de sport qu'il est, Daniel Jabas a conclu sur un «*Ici c'est Moutier!*» ●